

6<sup>e</sup> LEÇON

## MÉTHODE DE L'HISTOIRE — CRITIQUE HISTORIQUE

**Définition et objet de l'histoire.** — L'histoire est la *science de la vie des peuples*; elle étudie le passé des sociétés humaines et s'efforce de remonter des faits particuliers aux lois qui les régissent et aux causes qui les produisent.

Il y a deux manières d'envisager le but de l'histoire. — Dans l'antiquité et jusqu'au siècle dernier, on a considéré l'histoire comme une morale en exemples, comme « la conscience du genre humain », suivant le mot de Tacite.

Cette conception de l'histoire à la façon de Plutarque, où les faits sont arrangés en vue d'une leçon morale, a été abandonnée, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, et l'histoire s'est efforcée de devenir une *science*, d'arriver à la certitude par l'adaptation à son objet des procédés des sciences de faits, par la détermination des causes et des lois des phénomènes politiques et sociaux. L'histoire *scientifique* fait comme un réseau de causes et d'effets, où l'on voit la liaison des événements; elle formule les relations entre tels antécédents et tels conséquents, et donne ainsi à la sociologie des éléments pour résoudre les problèmes de l'avenir: si telles causes sont posées, quels effets seront produits; étant donné tel état de société, c'est-à-dire tel ensemble de faits antérieurs, quel état de société lui succédera.

On doit pourtant se garder d'assimiler complètement l'histoire aux sciences physiques et naturelles, suivant cette formule de Taine: *Les questions historiques ne sont que des problèmes de mécanique.*

Les questions historiques se rapportent aux lois de la vie morale, qui ne sont point fatales comme les lois de la mécanique, dont plusieurs ont un caractère impératif, régissent des faits où la liberté a toujours une large place et ne peuvent, par conséquent, que donner des résultats conditionnels, impossibles à prévoir avec certitude. Tous les phénomènes sensibles, se réduisant de proche en proche à l'étendue et au mouvement, sont susceptibles d'être calculés et mesurés; il n'en est pas ainsi des faits moraux: le sentiment, la pensée, la volonté, ne sont pas des faits géométriques et mécaniques, et ne peuvent être soumis à la mesure et au calcul. Les lois du monde physique et celles du monde moral peuvent être contrebalancées par des causes contraires; mais, si ces causes sont absentes, les lois du monde physique ont nécessairement leur plein effet, tandis que, dans l'ordre moral, une cause contraire peut toujours être présente et contrebalancer toutes les lois; cette cause, qui échappe absolument au déterminisme universel, qui a le privilège de pouvoir, dans les mêmes circonstances, se produire en divers sens et engendrer des effets divers, c'est la liberté.

Les positivistes n'en tiennent pas compte, ou bien ils l'assimilent aux causes fatales, telles que le sol, le climat, la race, le milieu social, ne laissant aucune place à l'énergie native et individuelle. L'homme n'est pas seulement ce que l'ont fait la nature, les circonstances et tous ces facteurs inconscients, il est ce qu'il s'est fait lui-même sous l'influence de l'idéal, des actes posés, des habitudes prises.

L'histoire, étudiée au point de vue scientifique et philosophique, ne conduit pas à conclure, encore avec Taine, que l'homme n'est *qu'un théorème qui marche* ou une simple pièce du mécanisme universel, mais qu'une Providence dirige et ordonne les choses humaines, et que le *hasard*, parmi l'infinie variété des lieux, des temps, des circonstances, ne saurait amener partout et toujours ce résultat: que les peuples grandissent dans la pauvreté, se développent par la lutte, s'enrichissent par la conquête et trouvent, dans cette richesse même, la corruption, qui est le commencement de la décadence. Elle conduit à affirmer, comme l'a fait, paraît-il, A. Comte lui-même dans un vers connu après sa mort, que *pour expliquer des lois il faut des volontés*, ce qui implique à la fois la Providence et le libre arbitre.

**Principales sciences historiques.** — Les sciences historiques comprennent: l'*histoire proprement dite*, qui étudie le passé de la vie des peuples; l'*histoire des sciences*, des *arts*, des *lettres*, des *religions*, qui en sont comme des points de vue spéciaux; la *pré-histoire* ou *archéologie*, science des monuments anciens; la *numismatique*, science des médailles; l'*épigraphie*, science des inscriptions; la *paléographie*, science des écritures anciennes; la *diplomatique*, science des chartes et diplômes.

Il sera question ici seulement de la méthode de l'histoire proprement dite. Celle que suivent les archéologues, les épigraphistes, les paléographes, etc., se trouve dans les ouvrages spéciaux.

**Rôle de l'histoire dans les sciences morales.** — L'histoire est, en quelque sorte, l'école d'application de la philosophie, des sciences morales en particulier. Elle nous montre l'âme humaine se révélant, à travers les siècles et les pays, par la parole et par l'action. Elle *agrandit* le cercle d'observation psychologique, morale, politique, sociale. La *psychologie* trouve, en effet, dans l'histoire, le contrôle et le complément des observations ou réflexions personnelles. La *morale* y voit les sanctions naturelles des actes, appliquées soit aux individus, soit aux nations, par le libre jeu des volontés humaines et des institutions sociales; l'*histoire* met en relief le rôle prépondérant de la volonté comme cause dans les faits historiques, et, par là, montre la puissance de la personne soit pour le bien, soit pour le mal: elle dégage cette idée, que les lois du monde moral restent identiques, bien qu'elles se vérifient dans des circonstances et dans des milieux différents; que, par exemple, les mêmes erreurs et les mêmes défaillances produisent toujours approximativement la même décadence; les mêmes efforts et les mêmes vertus, une prospérité à peu près semblable.

La connaissance de l'histoire est nécessaire au *politique*, au *sociologue*, au *jurisconsulte*. Comment gouverner sagement une nation sans connaître son histoire, c'est-à-dire son tempérament, son caractère, ses idées, l'ensemble très complexe des causes et des faits, qui font qu'elle est ce qu'elle est, et qui permettent de conjecturer ce qu'elle sera, ce qu'elle pourra être?

L'*histoire nous fait contemporains de tous les âges, concitoyens de tous les peuples*, et nous donne en peu de temps beaucoup d'expérience; car le fond de la nature humaine ne change pas. L'histoire est aux peuples ce que la conscience est à l'individu; c'est par elle qu'ils prennent vraiment conscience d'eux-mêmes,

de l'unité et de la continuité de leur existence; par elle, qu'ils connaissent leurs titres de propriété, leur patrimoine de gloires et de revers, leurs qualités et leurs défauts, l'orientation de leur vie de peuple, les lois de leur développement régulier; par elle enfin, en grande partie, qu'ils peuvent agir sur l'avenir avec toute la somme de prévoyance ou de probabilités compatible avec la liberté humaine.

**Méthode.** — Pour être vraiment une science, l'histoire doit recueillir et discuter les témoignages : c'est le rôle de la *critique historique*; elle doit ensuite raconter les faits passés, en les rattachant autant que possible entre eux et à leurs causes particulières ou générales : c'est ce que fait l'*histoire* proprement dite; enfin, elle doit dégager ce qu'il y a de général et de permanent dans l'infinie variété des faits passagers et contingents, et formuler les causes et les lois qui président à la vie des peuples : c'est en cela que consiste la *philosophie* de l'histoire.

Des deux méthodes qu'emploient les sciences, l'histoire suivra donc principalement celle de l'*induction*.

Elle doit observer, recueillir, contrôler, analyser les faits particuliers, les grouper, les comparer, et en tirer les idées générales. Mais les faits dont elle s'occupe, étant passés, ne peuvent être observés directement; on n'arrive à les connaître que par le témoignage ou par le raisonnement inductif : de l'existence de faits certains on conclut à celle d'autres faits sans lesquels les premiers n'auraient pu exister, de la même façon qu'en géologie, par exemple, de la présence de coquillages marins dans une couche de terre, on conclut qu'elle a été autrefois recouverte par la mer.

**Du témoignage.** — Toute la valeur de l'histoire repose sur la sincérité et la compétence du *témoignage*. Témoigner, c'est se porter garant d'une chose qu'on sait ou qu'on croit savoir. Le *témoignage* est le *récit verbal ou écrit d'un fait par un témoin*, c'est-à-dire par quelqu'un qui a vu ou entendu le fait. On appelle *autorité* du témoignage le degré de foi que mérite la parole du témoin.

Il faut distinguer le *témoignage historique*, qui a pour objet les faits, du *témoignage dogmatique*, scientifique ou moral, qui a pour objet les doctrines et que l'on appelle *autorité*.

**Importance du témoignage.** — Le témoignage n'est pas seulement la condition de l'histoire, il a une importance immense dans tout ordre de connaissance et dans la pratique de la vie. L'éducation, la société, la justice humaine, l'expérience et la science trouvent dans le témoignage une base nécessaire ou un auxiliaire puissant. L'homme n'occupe qu'un point du temps et de l'espace; s'il en était réduit à ce qu'il peut connaître par lui-même; si, pour faire son éducation ou sa science, il était contraint à recommencer lui-même toutes les expériences, ses connaissances seraient

extrêmement bornées : L'art est long, et la vie est courte, dit un vieil adage.

**Principe de la foi au témoignage.** — On a expliqué diversement la foi au témoignage. Reid, chef de l'école écossaise, a ramené à deux principes le fondement de l'autorité du témoignage humain : l'instinct de *véracité*, inclination naturelle de l'homme à dire la vérité, quand il n'est pas poussé au mensonge par l'intérêt ou la vanité; l'instinct de *crédulité*, inclination naturelle à croire que les hommes sont disposés à dire la vérité et la disent, en effet. — Ces deux principes sont incomplets : des deux causes de défiance envers le témoignage, ils n'en excluent qu'une : le *mensonge*; ils laissent subsister l'autre : l'*erreur*. La *véracité* nous assure que *l'homme ne trompe pas*, et la *crédulité* nous fait croire qu'il *ne nous trompe pas*; mais ni l'une ni l'autre ne nous garantissent qu'il *ne se trompe pas*.

D'autres ont dit que nous croyons au témoignage, parce que l'objet naturel du langage est d'exprimer la pensée; qu'en fait, l'homme parle pour exprimer ce qu'il pense, que nous parlons nous-mêmes à cette fin, et que, par une *induction toute naturelle* à chaque instant vérifiée, nous jugeons que c'est à cette même fin que parlent les autres.

D'après un maître de la science historique, le P. de Smedt, le principe de la foi au témoignage n'est ni un instinct ni une induction, mais une déduction parfaitement rigoureuse, basée sur le principe de causalité. Tout témoignage est un fait, et, comme tel, il doit avoir une cause.

Or le témoignage ne peut être fondé que sur l'une des trois causes suivantes : le *mensonge* ou la mauvaise foi, une *erreur* ou une illusion, la *vérité* ou réalité du fait attesté. Dans la mesure où la critique rend les deux premières hypothèses improbables, le principe de raison fonde la probabilité de la troisième; si elle les démontre fausses et, à *fortiori*, impossibles, la certitude du fait attesté par le témoignage est rigoureusement établie.

**Règles du témoignage historique.** — Les unes sont relatives aux *faits*, les autres aux *témoins*.

a) Relatives aux faits. — Les faits doivent être *vraisemblables*, *possibles*, *non contradictoires*.

1° **Vraisemblables.** — Offrir des apparences de la vérité. Il faut tenir compte de la nature du fait attesté. Tantôt notre *crédulité* nous porte à croire tout ce qui est conforme à nos idées, à nos préjugés, à nos désirs, à ce que nous savons ou croyons savoir. Pour admettre un fait, il ne suffit pas qu'il soit ou nous semble vraisemblable, il faut s'assurer qu'il est vrai. On croit facilement ce que l'on craint et ce que l'on espère; facilement on accueille la calomnie ou le soupçon qui s'attaque à un ennemi.

Tantôt aussi notre *scepticisme* rejette à priori tout ce que nous croyons pou-

voir déclarer invraisemblable, extraordinaire, inexplicable; tout ce qui n'est pas conforme à nos idées, à nos préjugés, à ce que nous savons ou croyons savoir. Il faut se rappeler que tout progrès de la science consiste précisément à faire qu'un être ou un phénomène qui était ou paraissait inexplicable, ne le soit plus ou ne le paraisse plus. Que de faits de ce genre ont été acquis à la science par les procédés ingénieux de Claude Bernard, Chevreul, Flourens, Pasteur!

2° Possibles. — Les faits doivent être conformes aux lois générales de l'univers, ne pas répugner au cours ordinaire des choses; c'est ce qui constitue la possibilité physique. Lorsqu'un fait est en opposition avec ce que l'on sait de positif sur la nature, il y a là de quoi présumer que le témoin a mal vu et s'est trompé. On récuse naturellement un témoignage portant sur des faits considérés comme absolument impossibles, c'est-à-dire absurdes, contradictoires en eux-mêmes ou contredits par les principes de la raison. S'il s'agit d'un miracle, fait sensible non seulement supérieur, mais contraire aux lois et aux forces physiques, le témoignage peut valoir pour m'assurer qu'en fait, dans un cas particulier, une dérogation a eu lieu à la stabilité et à la permanence des lois de la nature; il reste à montrer que ce fait, ne pouvant être expliqué par les forces naturelles, doit l'être par une puissance supérieure à la nature.

3° Non contradictoires. — Deux faits sont contradictoires quand la réalité de l'un est une cause nécessaire d'impossibilité pour l'autre. Ainsi, au tribunal, un accusé peut se disculper par un *alibi*, c'est-à-dire en prouvant sa présence dans un lieu autre que celui où a été commis le fait délictueux, au moment où il a été commis. Voltaire est mal venu à indiquer comme source du *Cid* une pièce de Diamante qui ne parut qu'en 1656, c'est-à-dire vingt-deux ans après le chef-d'œuvre de Corneille.

b) Relatives aux témoins. — Il faut examiner si les témoins peuvent s'être trompés (*erreur*), et s'ils veulent ou peuvent tromper (*mensonge*); en d'autres termes, s'ils ont vu la vérité et s'ils la disent.

Deux cas se présentent : le témoin est *unique*, ou il y a *plusieurs* témoins.

Premier cas. — Dans le cas d'un *seul témoin*, pour éliminer les deux causes qui peuvent vicier le témoignage, il faut, autant que possible, connaître le témoin, sa capacité, sa compétence dans la question discutée, son caractère, ses passions, ses intérêts, son honnêteté habituelle, quels moyens il a eus de connaître la vérité : tant vaut l'homme, tant vaut son témoignage. Le témoin est-il assez éclairé pour ne pas se tromper, assez loyal pour ne pas tromper? n'a-t-il pas, dans la circonstance donnée, un intérêt particulier à tromper?

Il ne faut pas confondre l'impartialité du témoin avec l'indifférence ou la neutralité, qui consiste à ne pas chercher à distinguer le vrai du faux, le bien du mal, le beau du laid, à traiter de la même manière l'honnête homme et le coquin, le savant et l'ignorant. Rien n'est plus opposé à l'impartialité que d'avoir un parti pris d'avance et d'interpréter les faits d'après une idée préconçue. C'est ainsi que, dans l'histoire des religions, par exemple, l'école naturaliste moderne n'est pas ce qu'elle prétend être, une école impartiale, puisqu'elle traite l'histoire des religions avec l'idée préconçue d'en exclure le surnaturel, c'est-à-dire l'élément essentiel des croyances religieuses; d'attribuer à toutes les religions une égale autorité et une origine purement humaine.

Deuxième cas. — Dans le cas où plusieurs témoins affirment le même fait, on procède d'abord pour chacun d'eux comme s'il était unique. Puis, si les témoins sont d'accord, on cherche à expliquer pourquoi ils le sont; on peut admettre leur témoignage, si leur unanimité ne vient pas d'une entente préalable, d'un intérêt commun ou d'une même passion qui les porte à affirmer ou à nier le fait; s'ils sont en désaccord, on les partage en groupes, puis on *pèse*, plutôt qu'on ne *compte*, les témoignages contradictoires.

Il va de soi qu'un nombre même très petit de témoignages de haute valeur, éclairés et désintéressés, doit l'emporter sur un nombre même très grand de témoignages suspects. On sait que le peuple se laisse facilement égarer et aveugler par les préjugés, par les passions et par l'intérêt, et qu'il est des faits où son opinion, où son témoignage ne compte pas. En astronomie, par exemple, l'opinion individuelle de Képler et d'Arago vaut plus que celle de la foule, fût-elle unanime. En histoire, pour les relations relatives à la Fronde, le témoignage de M<sup>me</sup> de Motteville, quoique bonne royaliste, a un très grand poids, parce qu'elle est généralement d'une grande impartialité. Celui de Saint-Simon, pour la fin du règne de Louis XIV et la Régence, est suspect, parce que le duc s'est souvent inspiré de ses jalousies et de ses rancunes.

A toutes ces règles relatives au témoignage, il faut ajouter celles de l'observation scientifique, qui sont de n'avoir en vue, en interrogeant les faits, ni son intérêt, ni ses préjugés, ni ses passions, mais uniquement la découverte de la vérité.

#### Règles de la critique appliquées aux sources de l'histoire.

Les sources de l'histoire sont les *traditions orales*, les *monuments*, les *écrits*.

Critique des traditions. — Les *traditions* sont des *récits* qui se transmettent de bouche en bouche. C'est la source la moins sûre de l'histoire. En général, la valeur de la tradition orale diminue à mesure que le nombre des intermédiaires augmente et que l'on s'éloigne des témoins oculaires<sup>1</sup>. En se perpétuant à travers les générations et les siècles, les récits s'entremêlent de fables et de légendes, et il est difficile de remonter au fait primitif<sup>2</sup>.

La *tradition* peut avoir une réelle valeur, quand elle se rapporte à de grands événements, qui ont laissé dans la mémoire des peuples des traces ineffaçables et qu'on y retrouve un même fonds persistant à des époques différentes; quand, depuis l'origine du fait, une suite non interrompue de témoignages affirme toujours et partout le même fait; en un mot, quand, relative à des faits importants, elle est dans le pays ou le peuple qu'elle intéresse : *universelle*, *constante*, *uniforme*.

C'est aux traditions qu'Augustin Thierry a emprunté les traits et les couleurs dont il a peint si vivement la race anglo-saxonne, dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. Les légendes relatives à la guerre de Troie nous apprennent beaucoup de choses sur la civilisation de la Grèce et de l'Asie, mais rien de précis sur aucun fait historique.

<sup>1</sup> La Fontaine a mis en action le côté comique du grossissement successif de l'erreur, dans *les Femmes et le secret* (liv. VIII, vi).

<sup>2</sup> On admet généralement qu'un fait écrit seulement cent cinquante ans après qu'il est arrivé, doit être tenu pour légendaire.

**Critique des monuments.** — Il faut appliquer aux monuments les mêmes règles qu'aux témoins eux-mêmes. Devant les tribunaux, on s'assure de l'*identité* et de la *vérité* des témoins; en histoire, il faut demander aux monuments : 1° s'ils sont *authentiques*, c'est-à-dire s'ils sont bien eux-mêmes, s'ils sont ce qu'ils prétendent être ou ce qu'on prétend qu'ils sont, s'ils appartiennent bien à tel peuple, à telle époque, à tel personnage; 2° s'ils sont *sincères*, c'est-à-dire s'ils ne sont pas l'œuvre de la flatterie, du mensonge. Par exemple, sur l'arc de triomphe élevé à Titus, on lit qu'il a le premier pris Jérusalem; c'est un mensonge notoire : Pompée s'était déjà emparé de cette ville.

On distingue deux sortes de monuments : les uns sont historiques par *destination* : arcs de triomphe, colonnes, trophées, temples, tombeaux; les autres le deviennent par *circonstance* : édifices particuliers, armes, meubles, monnaies, bijoux, ustensiles.

L'archéologie, la numismatique, l'épigraphie, la paléographie, la diplomatique, vérifient l'authenticité, interprètent et expliquent le sens des édifices, des tombeaux, des arcs de triomphe, des statues, des médailles, des armes, que les siècles précédents nous ont légués.

**Critique des écrits.** — Les écrits sont la source la plus féconde de l'histoire. On distingue les *procès-verbaux*, *rapports*, *traités*, *bulletins*, qui ont un caractère officiel; les *journaux privés*, le journal de Dangeau, par exemple, sur la cour de Louis XIV; les *journaux publics* ou *périodiques*; les *mémoires*, où l'auteur raconte les événements auxquels il s'est trouvé mêlé; les *correspondances*, les *relations de voyages*, les *révélations contemporaines*.

La critique doit d'abord porter sur l'*ouvrage*, dont il faut vérifier l'*authenticité* et l'*intégrité*; puis sur l'*auteur* lui-même : s'il raconte ce dont il a été le témoin, on le traite comme un témoin ordinaire; on apprécie sa capacité, sa compétence, sa bonne foi; s'il écrit d'après d'autres témoignages, il faut chercher quelles sont les sources où il a puisé et ce qu'elles valent.

**Il faut se défier des faux écrits.** « Les faussaires ont été nombreux en Grèce; et la critique moderne a dû se prémunir contre leurs supercheries, notamment dans l'histoire littéraire. Les *vers dorés*, attribués à Pythagore, ne sont pas de lui; et sur trente-six dialogues qui portent le nom de Platon, des critiques, qui ne sont pas les plus sévères, n'en rejettent pas moins de quatorze. Dans les temps modernes, les imposteurs n'ont pas manqué non plus. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on a publié de faux mémoires secrets et jusqu'à un prétendu testament politique de Colbert. Après la Révolution, pour satisfaire la soif de curiosité du public sur la période extraordinaire qu'on venait de traverser, les écrits originaux ne suffisant pas, on en fabriqua, pour ainsi dire, sur commande. » (DE LA HAUTÈRE, *Logique*.)

On sait que les poésies d'Ossian (barde écossais du III<sup>e</sup> siècle), publiées en 1763, avaient été dénaturées et modifiées dans leur forme primitive, sinon inventées de toutes pièces, par Macpherson. Il en est de même, en France, des poésies publiées en 1803 sous le nom de Clotilde de Surville.

Enfin, même en mettant à part tout intérêt personnel, il faut tenir pour suspect tout écrivain qui raconte l'histoire au profit d'une coterie, d'une secte, d'un parti. Beaucoup d'Histoires de la Révolution, par exemple, pèchent par ce défaut : les unes célèbrent avec enthousiasme, les autres dénigrent systématiquement les hommes et les choses.

**Règles du témoignage en matière de doctrines.** — Quand le témoignage a pour objet, non des faits, mais des vérités ou des doctrines, il se présente, s'il s'agit d'une vérité morale et pratique, sous la forme du *consentement universel*, et, s'il s'agit d'une vérité scientifique et théorique, sous la forme de l'*autorité*.

L'accord unanime, ou quasi tel, des hommes de tous les temps et de tous les pays, portant sur des vérités pratiques, importantes, contraires aux passions, aux préjugés, aux intérêts particuliers, ne peut être que le résultat d'un penchant naturel ou d'une révélation primitive. Les plus grands philosophes ont adopté la preuve indirecte du consentement moralement unanime et universel, comme un argument décisif en faveur de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, de la liberté, de la distinction du bien et du mal; mais ils se sont bien gardés de l'invoquer en matière de vérités scientifiques, où il est très sujet à l'erreur, comme le prouve l'histoire des sciences. Citons seulement le fait tout récent de la composition de l'air. Pendant longtemps on a cru que l'air était formé d'oxygène et d'azote; une analyse plus exacte y a fait découvrir un troisième gaz, l'*argon*, dans la proportion de un centième.

Il ne faut ni avec quelques philosophes refuser toute valeur au consentement universel, sous prétexte que « les sots, depuis Adam, sont en majorité »; ni avec les traditionalistes regarder le consentement universel comme la seule source ou la seule garantie de la vérité. Il est signe de vérité toutes les fois que, portant sur des vérités sans lesquelles on ne comprend pas la vie morale, il est moralement unanime.

Quant au témoignage qui a pour objet des vérités scientifiques et constitue ce qu'on appelle l'*autorité*, il atteint une haute probabilité et a droit à notre assentiment au moins provisoire, quand il vient d'hommes compétents qui parlent de choses qu'ils ont parfaitement étudiées. (Voir, p. 48, ce qui a été dit de la méthode d'autorité.)